

L'Amicale des Personnels de la Ville et de la
Communauté Urbaine de Strasbourg

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 22 NOVEMBRE 2010**

Membres présents :

BALDENSPERGER Jean-Luc, BAUM Robert, BERNARD Martine, DECHRISTE Michel, FOLKMANN Arlette, FOURBOUL Marc, GUTH Lucien, HENCK André (départ à 16h30), HOFFART Cornélia, HUBER André, JACQUOT Marcel, JOST Marlène, KREBS Didier, MARCHAL Philippe, MARTINEZ Valérie, MARZOLF Suzanne, OPPERMANN Bertrand, PIERRON Jean-Pierre, RICHERT Raymond, SCHAUB Raymond, SCHNEIDER Jean-Claude, SIRY Laurence, SOMMER Jean-Bernard, STOEENNER Michel et WENDLING Michèle.

Membres excusés :

BATH Pierre, BAUER Mireille, DILLMANN Christine, KIMM Pierre, KUNTZMANN Pierre, MAECHLING Marie-Ange, le membre de droit de la CFTC, ainsi que le représentant de l'Administration.

Procurations :

M. BATH Pierre donne procuration de vote à M. PIERRON Jean-Pierre.
Mme BAUER Mireille donne procuration de vote à M. MARCHAL Philippe.
M. KUNTZMANN Pierre donne procuration de vote à M. FOURBOUL Marc.

A 14h40 le Président ouvre la séance du Conseil d'Administration du lundi 22 novembre 2010.

**1^{ER} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
28 SEPTEMBRE 2010.**

Il n'y a pas d'observation concernant la rédaction de ce procès-verbal. Le Président met son approbation aux voix :

Il est APPROUVE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

2^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : 50^E ANNIVERSAIRE – APPEL AUX RESPONSABLES DE COMMISSION POUR LA REALISATION DE LA PLAQUETTE.

La commission 50^e anniversaire qui s'est réunie le 4 octobre 2010 propose que la plaquette commémorative de l'événement paraisse début 2013.

Le Président fait appel à l'ensemble des responsables de commission pour qu'ils fournissent le matériel nécessaire à la réalisation de la plaquette. Il leur demande également de s'adresser à leurs prédécesseurs pour se procurer des documents d'archives.

Le photographe pourra fournir des photos remontant jusqu'en 1985. Il fera des recherches aux archives municipales où elles sont stockées.

M. Jean-Bernard SOMMER, qui était chargé de prendre contact avec le Président fondateur pour l'écriture d'un article, a obtenu son accord. M. SOMMER se demande toutefois si c'est raisonnable de lui demander aujourd'hui un article qui ne paraîtra qu'en 2013.

Le Président apprécie qu'il ait donné son accord de principe. Il juge utile de faire les préparatifs à l'avance. Le travail de mise en page sera conséquent et les délais d'impression sont très longs.

La commission a aussi réfléchi à la cérémonie qui pourrait marquer l'événement, réflexions qui s'orientent vers une assemblée générale ordinaire avec organisation d'une grande tombola à laquelle prendront part tous les membres de l'Amicale ou éventuellement tous les agents. Ce dernier point sera à voir dans le cadre de la reconduction de la convention avec la CUS. L'Administration pourrait demander, du fait du subventionnement, que l'Amicale ne s'adresse pas uniquement à ses membres, mais à l'ensemble des agents.

L'organisation pratique de la cérémonie sera encore étudiée par la commission. Pour l'instant la priorité va à l'édition de la plaquette commémorative.

3^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : SITE INTERNET.

Le Président informe que pour la refonte technique et graphique du site internet de l'Amicale, 3 prestataires ont été sollicités pour un devis.

- La Couleur du Zèbre qui est une société qui met en place des sites internet avec son propre outil pour lequel il faut payer un abonnement annuel.
- Pascal SCHALCK, qui a en charge notre outil de gestion des logements de vacances.
- Erika HUGEL, infographiste indépendante.

Après comparaison des offres, le choix s'est porté sur la proposition d'Erika HUGEL qui utilise l'outil « CMS Made Simple ».

Le 14 octobre dernier Mme Erika HUGEL a fait une démonstration de cet outil. Elle propose de réaliser le site, ensuite l'Amicale pourra faire les mises à jour, la création de nouvelles rubriques, etc.... sans son intervention. Pour cela seule une simple formation sera nécessaire.

Tout d'abord il faut lui fournir le contenu du site.

Devront y figurer :

- une page d'accueil sur laquelle apparaissent les horaires d'ouverture, les différents contacts de l'Amicale et les « dernières minutes » selon l'actualité de l'Amicale

ensuite diverses rubriques concernant :

- les vacances – fonctionnement des chèques-vacances et formulaire à remplir pour en bénéficier – logements de vacances et offres des divers partenaires
- un espace « billetterie » reprenant les offres avec les tarifs
- les enfants – prestation colonie de vacances avec les formulaires – fête de Noël et cadeaux de Noël
- les retraités – fête de Noël avec présentation du colis
- les voyages et les excursions – projets pour l’année – documents d’archive des années précédentes
- les loisirs et la culture – étang de pêche, pétanque, thé dansant, couture, skat, poker, chorale et ski
- l’initiation à l’informatique
- les tarifs préférentiels
- les secours – conditions pour en bénéficier et marche à suivre
- la garantie obsèques
- la vie de l’association avec publication des dates des conseils d’administration, compte-rendu des décisions prises et agenda de réunions.

Après quelques hésitations par rapport à un éventuel double emploi avec intranet, il est décidé d’ajouter une rubrique « petites annonces ».

Le Président demande aux responsables de commission de lui transmettre les informations qu’ils souhaitent faire figurer sur le site et les rubriques qu’ils désirent ajouter à celles qu’il a énumérées précédemment. Il souhaite qu’un maximum de données soient configurées dès le départ.

M. André HENCK pose quelques questions sur l’organisation du contenu du site, telle qu’elle figure dans la mise en œuvre graphique décrite dans le devis, ainsi que sur la flexibilité de mise à jour.

M. Didier KREBS indique que tous les éléments sont paramétrables et restent modifiables. Les permanents de l’Amicale auxquels incombera cette tâche, pourront gérer facilement et de façon autonome le contenu du site en fonction de l’évolution des besoins.

La question de la limitation de l’accès est abordée, sans toutefois aboutir à une recommandation particulière.

Le Président informe qu’actuellement le site de l’Amicale est hébergé chez Free, fournisseur d’accès à internet totalement gratuit. Pour une meilleure qualité de service, il est proposé de choisir une option payante.

M. André HENCK demande à quelle date le démarrage est prévu.

Le Président répond que la mise en œuvre peut débuter sans délai, sur simple demande de la part de l’Amicale.

Il est effectivement souhaitable de commencer rapidement à travailler sur ce projet. Les essais pourront se répéter aussi longtemps que le site ne sera pas publié.

4^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : LOGEMENTS DE VACANCES :

DEPART LE DIMANCHE POUR LES LOCATIONS ETE/AUTOMNE 2011

En réunion du 1^{er} octobre 2010 la commission logements de vacances a décidé que pour les locations de Noël et du nouvel an les départs se feraient le dimanche pour les logements en pleine propriété de l'Amicale. En raison des délais à respecter, cette décision a été prise directement par la commission sans passer par le Conseil d'Administration.

Lors de cette même réunion il a été proposé de généraliser à partir de l'été prochain la mise à disposition le dimanche, pour l'ensemble des logements et mobil-homes en pleine propriété. Cette mesure devrait permettre d'éviter les problèmes de circulation rencontrés sur les routes le samedi.

Le Bureau, qui a examiné le projet le 8 novembre, propose de faire un essai pour la saison été/automne 2011. Pour juger de l'impact de cette modification, un questionnaire de satisfaction sera remis avec les inventaires.

La proposition soumise au vote est ADOPTEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

LINEAIRES 2011

Le Président donne la parole à M. Didier KREBS pour présenter les locations linéaires 2011.

M. KREBS informe que pour 2011 huit linéaires seront supprimés. Les lieux concernés sont GRUISSAN et TORREILLES en Languedoc-Roussillon, AGAY et GRIMAUD dans le Var, BISCARROSSE dans les Landes et le VERDON dans les Alpes de Hautes Provence.

En ITALIE, en CROATIE et en ESPAGNE, 3 nouveaux linéaires ont été choisis en remplacement de ceux de 2010 dont les prix ont fortement augmentés.

Sont maintenus, LEON, MORGAT, LA SEYNE SUR MER, ARGELES (nouveau camping), SETE, LE PYLA, VIAS, FREJUS, ainsi que PORTICCIO et ANGHIONE en CORSE.

Les mobil-homes à la SEYNE SUR MER et à VIAS peuvent accueillir jusqu'à 8 personnes.

Les deux nouveautés sont des mobil-homes à FREJUS sur la côte d'Azur et à ELNE près de SAINT-CYPRIEN.

Ces choix ont été faits en fonction de divers critères tels que les demandes de l'an dernier, le budget, etc....

Au total il y a 17 linéaires pour un budget de 125.000 €. La limitation du déficit à 3.000 € maximum par linéaire a été respectée.

Le Président demande aux membres du Conseil d'Administration de valider la liste des linéaires retenus : avec une abstention, elle est VALIDEE A LA MAJORITE DES PRESENTS.

L'article consacré aux logements de vacances, présentant entre autres les nouveautés avec un descriptif détaillé, paraîtra dans le journal du mois de décembre.

5^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRE AEROFLY.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une société qui a vendu un certain nombre de vols en montgolfières à l'Amicale, dont une grande partie n'a pas été assurée, la vente de billets ayant été supérieure à la capacité de réalisation.

Le Président a déposé plainte, la lettre plainte a été envoyée à la police judiciaire de Nancy le 6 octobre 2010.

Il a également pris rendez-vous avec M^e BOURGUN qui a fait le nécessaire pour porter l'Amicale partie civile. Il faut attendre maintenant l'issue de l'enquête pour que le dossier soit transmis au procureur de la république.

Il s'agit d'une affaire qualifiée d'escroquerie.

Au total 210 billets ont été vendus par l'Amicale au prix unitaire de 60 €. Au 20 octobre 146 ont été remboursés.

Le Président informera les membres du Bureau de l'avancée du dossier.

De l'avis M. André HENCK il était indispensable que l'Amicale adopte une position de principe en portant plainte, même si les chances de récupérer l'argent perdu sont extrêmement faibles.

6^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : FETE DE NOËL DES ENFANTS.

Le Président rappelle que la fête aura lieu le 18 décembre au Palais de la Musique et des Congrès et donne la parole à M. Lucien GUTH.

Comme chaque année, celui-ci fait appel aux membres du Conseil d'Administration pour le coup de main nécessaire à l'organisation de cette fête. Les plannings leur seront transmis prochainement. Il demande à ceux qui ne peuvent pas se libérer, de l'en informer.

M. GUTH annonce que pour le déjeuner qui sera pris sur place, il ne sera pas fait appel à un traiteur comme les années précédentes. L'équipe de l'étang de pêche s'est proposée pour la préparation d'un repas sous forme de buffet. M. GUTH préconise d'installer des tables en face de la distribution des cadeaux.

Ensuite M. GUTH commente les documents du PMC qui ont été transmis au Président dans la matinée. Par rapport à 2009 les prestations ont augmentées de 10.000 € à 14.000 € HT. 4,70 € sont demandés par personne qui déjeune dans l'enceinte du PMC. Le vestiaire est facturé 520 €. La principale augmentation concerne l'éclairage qui passe de 500 € en 2009 à 2.000 € cette année pour le matériel + 500 € de main-d'œuvre pour un technicien supplémentaire. Les frais de secourisme s'élèvent à 620 €.

Sur suggestion de M. André HENCK, le Président demandera une salle au 1^{er} étage pour la restauration, puisque de toute façon les droits d'entrée sont à payer.

Le Président fait savoir que la particularité de certains numéros du spectacle, dans le genre cabaret, a nécessité le recours à un éclairage spécial

En ce qui concerne le poste de secours, le Président explique qu'il s'agit d'une nouvelle demande. Il estime que pour une manifestation de cette ampleur, la présence de secouristes est indispensable.

M. Philippe MARCHAL intervient pour signaler que du fait de la participation des enfants des agents du SDIS à la fête de Noël, un piquet incendie et secours peut être demandé auprès du SDIS.

Le Président le charge de se renseigner rapidement pour la mise en place de cette possibilité, le devis devant être signé pour le 1^{er} décembre.

N'ayant pas eu le temps d'analyser rigoureusement le document arrivé en fin de matinée, le Président contactera un responsable du PMC pour essayer d'obtenir une diminution du coût des prestations techniques et demander des précisions sur certaines facturations, notamment celles qui concernent le vestiaire et la sécurité.

Lors du choix du spectacle de cette année, la contrainte d'un éclairage spécial n'a pas retenu l'attention. A l'avenir il faudra veiller, lors de l'examen des offres et en liaison avec le producteur, à identifier d'éventuels surcoûts.

7^{EME} POINT DE L'ORDRE DU JOUR : DIVERS.

Réintégration d'un membre radié

Un membre s'étant vu notifier par lettre recommandée avec accusé de réception sa radiation de l'Amicale pour non-paiement de la cotisation 2010, présente au Conseil d'Administration une demande de révision de la décision d'exclusion.

Le Président demande de valider la réintégration de cette personne, retraitée de l'Opéra du Rhin, qui se mettra à jour des cotisations : ADOPTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Réunion commission communication

Le Président profite de la présence des membres de la commission communication pour définir la date de la réunion ayant pour objet de désigner les vainqueurs du concours dessins et photos.

Le jeudi 16 décembre à 14h30 est retenu.

Contrats d'assurance

M. Michel DECHRISTE souhaite faire un comparatif de tous les contrats d'assurance. Pour cela il demande officiellement que les copies des contrats avec descriptifs lui soient remises.

Accompagnateurs voyages - Avantages en nature

M. Jean-Bernard SOMMER fait référence à une discussion qui a eu lieu lors de la réunion de la commission voyages, au sujet des déclarations fiscales à faire par les accompagnateurs. S'il doit déclarer des avantages en nature d'un quelconque montant, il souhaite que l'Amicale lui établisse une attestation pour les frais kilométriques qu'il prend en charge. Selon ses informations, cette pratique compensatoire est appliquée par d'autres associations. M. SOMMER précise qu'il ne demande aucun dédommagement financier à l'Amicale, il souhaite simplement que le problème soit réglé du point de vue fiscal.

Le Président informe que ce point n'a pas été mis à l'ordre du jour en raison de la décision du Bureau élargi de reporter la discussion après la renégociation de la convention avec la CUS. Dans l'intervalle, et notamment pour 2010, aucune déclaration n'est à faire.

M. André HENCK rappelle la rédaction du compte-rendu de la réunion du 20 octobre de la commission voyages :

3/Avantages en nature concernant la mission des accompagnateurs : ... Après un tour de table, la commission s'étonne du fait de devoir déclarer un quelconque avantage en nature, étant donné que l'Amicale ne consent aucun avantage financier au profit des accompagnateurs, puisque l'avantage est consenti par le voyageur. Par conséquent la commission estime qu'il n'y a pas de déclaration à faire.

La demande de M. SOMMER se rapportant aux indemnités kilométriques n'a pas été soumise au Bureau élargi et n'a donc pas été analysé par lui.

Pour l'instant la décision du Bureau d'attendre la renégociation de la convention sera respectée.

Journal de l'Amicale

M. Jean-Bernard SOMMER fait part de son étonnement quant à la parution dans les journaux d'octobre et de novembre d'un article pleine page concernant la promotion de concerts des choristes de Saint-Petersbourg.

Le Président informe que c'est lui-même qui a donné son accord pour cette publication, étant donné que le producteur accorde un tarif spécial pour ces spectacles.

M. SOMMER estime que c'est une publicité gratuite qui n'a pas lieu d'être et qui impliquerait qu'un espace soit accordé à toutes les demandes similaires.

M. Philippe MARCHAL pense que ceci lui poserait un problème face aux partenaires ayant signés une convention dans le cadre des tarifs préférentiels.

Mme Suzanne MARZOLF indique que les nouveautés proposées dans le cadre de la billetterie bénéficient d'un espace d'au minimum une demi-page pour faire connaître la prestation.

La promotion des offres de la billetterie n'est pas remise en cause.

La question qui se pose, selon M. André HENCK, est de définir l'attitude à adopter face à une demande de publication de spectacle : refus ou orientation vers le publiciste du journal qui pourrait l'intégrer à son tarif.

Il semble qu'aucune décision ne puisse être prise dans l'immédiat. Ce point devra être discuté de manière plus approfondie lors de la prochaine réunion de la commission communication.

Autorisations d'absence Mme MAECHLING

M. Jean-Luc BALDENSPERGER demande où en est le dossier concernant les autorisations d'absence de Mme Marie-Ange MAECHLING.

Le Président lui répond que depuis sa rencontre avec le Chef de service de Mme MAECHLING, il n'a plus eu d'information supplémentaire.

Le Conseil d'Administration du lundi 22 novembre 2010 est clos à 16h45.

Suzanne MARZOLF
Secrétaire Générale

Marcel JACQUOT
Président